



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22014

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le règlement suivant :

RCA23 22014: Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 sauf pour les sections II, III, IV et VI du chapitre II qui entrent en vigueur le 1^{er} mai 2024. Le règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 19 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire